



MAIRIE DE SAINT-ROMAIN-LA-MOTTE

CONSEIL MUNICIPAL

Madame, Monsieur,

Le Conseil municipal se réunira en mairie de Saint-Romain-la-Motte le

8 avril 2025 à 20h30

Vous remerciant de bien vouloir assister à cette séance, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

À Saint-Romain-La-Motte, le 1^{er} avril 2025

Le Maire,
Gilbert VARRENIÉ



ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Adoption du procès-verbal de la réunion précédente (04 mars 2025)

- 1. Budget commune : adoption du CFU 2024
- 2. Budget activités commerciales : adoption du CFU 2024
- 3. Budget commune : affectation du résultat d'exploitation 2024
- 4. Budget activités commerciales : affectation du résultat d'exploitation 2024
- 5. Vote des taux des taxes locales pour l'année 2025
- 6. Vote des subventions aux associations pour l'année 2025
- 7. Finances : Fongibilité des crédits
- 8. Finances : Dérogation au principe du prorata temporis
- 9. Signature convention de financement avec le SIEL « maîtrise de l'énergie » photovoltaïques (MDE-PV) devis DUVON et BURNICHON
- 10. Budget commune : présentation et vote du budget primitif 2025
- 11. Budget activités commerciales : présentation et vote du budget primitif 2025
- 12. Signature convention modifiée entre la commune et Terana pour le prélèvement et les analyses de légionelles sur les eaux chaudes sanitaires
- 13. Signature convention entre la commune et GRDF « ville engagée gaz vert »
- 14. Signature convention entre la commune et le SIEL adhésion service d'assistance à la gestion énergétique (SAGE)

- Informations et questions diverses

P.S. : En cas d'empêchement, un Conseiller Municipal peut donner procuration à un autre conseiller municipal de son choix pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat, toujours révocable.